



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Affaire n° 31-20220930

**Accord-cadre pour le gardiennage et la sécurité
malveillance pour divers événements au Tampon**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

3 octobre 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 23 septembre 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi trente septembre à seize heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Patrice Thien-Ah-Koon Gilberte Lauret-Payet, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Martine Corré par Patricia Lossy, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Était absent : Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 31-20220930

**Accord-cadre pour le gardiennage et la sécurité
malveillance pour divers événements au Tampon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres prise le 1er septembre 2022,

Vu le rapport n° 31-20220930 présenté au Conseil Municipal du 30 septembre 2022,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 24 juin 2022 pour veiller à la sécurité des personnes et des biens dans le cadre d'événements organisés par la commune du Tampon,

Considérant qu'eu égard au montant des prestations, la consultation a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et localement dans le journal Le QUOTIDIEN,

Considérant que les prestations ponctuelles de sécurisation, de surveillance, de gardiennage et de contrôle feront l'objet d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande conclu pour une durée d'un an, reconductible tacitement dans la limite de 4 ans d'exécution. L'attribution des bons de commande s'effectuera à tour de rôle selon l'ordre établi à la suite du classement des offres,

Considérant que les dépenses sont financées sur fonds propres communaux et seront imputées au chapitre 011 compte 6282 dans la limite des crédits prévus au budget,

Le Conseil Municipal,
réuni le vendredi 30 septembre 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité,

Article 1 La passation de l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande pour le gardiennage et la sécurité malveillance pour divers événements au Tampon :

Classement	Attributaires	Montant maximum annuel
1	<u>Groupe International Sécurité (G.I.S.)</u> Dirigeant : M. Bertrand GAVRAMA 92 avenue Pierre Mendès France 97 441 Sainte Suzanne Siret : 849 222 252 00025	160 000 € HT (cent-soixante mille euros hors taxes)
2	<u>Verdier Picard Sécurité Privée (V.P.S.P.)</u> Dirigeant : M. Alexandre VERDIER Espace Tarani – 95 Chemin Pente Sassy 97 440 Saint André Siret : 798 340 592 00020	
3	<u>Papangue Protection</u> Dirigeant : M. Jean-François MALLI 56 bis rue Mikhaïl Gorbatchev 97 430 Le Tampon Siret : 848 907 374 00013	

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,